

<p style="text-align: center;">DECLARATION LIMINAIRE CAP LOCALE INSPECTEURS DU 10 JUILLET 2013</p>

En préambule, **FO DGFIP** rappelle que le réseau de la DGFIP ainsi que les missions de services publics sont en danger.

Alors que le Directeur Général vient de présenter sa Démarche Stratégique, simplifications et restructurations sont plus que jamais à l'ordre du jour même si les expériences récentes ont surtout démontré qu'elles avaient généré bon nombre de dysfonctionnements, et apporté des possibilités supplémentaires de suppressions d'emplois et de régression des conditions de travail.

Si **FO DGFIP** considère qu'une véritable stratégie est nécessaire pour assurer les missions de la DGFIP d'une part, et pour rassurer les personnels d'autre part, nous sommes en désaccord avec cette « démarche stratégique » qui sera nécessairement la mise en œuvre de la politique gouvernementale de réduction des Services Publics appelée, par euphémisme « Modernisation de l'Action Publique » (MAP).

En cela la RGPP et la MAP poursuivent les même objectifs de démantèlement et pendant ce temps les conditions de travail des agents continuent de se dégrader et les acteurs de la santé au travail ne cessent d'alerter sur la souffrance au travail de plus en plus présente dans le quotidien des agents.

Cette CAP locale est réunie aujourd'hui afin d'examiner le projet de mouvement des Inspecteurs au 1er septembre 2013.

Que devait apporter le mouvement 2013 aux Inspecteurs des Finances Publiques ?

- l'affectation sur une résidence d'affectation nationale (RAN) et une mission/structure pour tous en CAP nationale ;
- Le nombre de vœux illimités pour les deux filières,
- Un calendrier de campagne identique s'étalant de début décembre 2012 à fin janvier 2013 pour le dépôt des demandes,

- L'introduction d'un mouvement complémentaire en mars 2014 où il a fallu souscrire en janvier 2013

Rappelons ici que **FO DGFIP** a dénoncé la suppression du mouvement d'affectation du 1^{er} mars 2013, qui a reculé ainsi la possibilité d'une mutation de **6 mois**.

Au delà des personnels qui devront attendre un an entre deux mouvements, cette situation aura un impact fort sur la situation des postes et services, ce qui ne manquera de dégrader encore plus les conditions de travail des agents.

Nous faisons aujourd'hui le constat que les agents de la Gestion Publique n'ont pas eu le temps de s'approprier les nouvelles règles de gestion comme cela leur avait été promis dans le cadre de la fusion.

Pour beaucoup, c'est la note de service sur Ulysse en décembre dernier qui les a initiés aux nouvelles règles et ils ont essuyé les plâtres de modalités méconnues jusqu'alors.

Concernant les modalités préparatoires de cette CAPL, nous déplorons que les documents mis à notre disposition ne nous permettent pas d'appréhender avec toute objectivité certains éléments de ce mouvement de mutation et notamment ceux touchant aux affectations en Direction.